



Le 19 février 2020

Madame Lynne Castonguay
Secrétaire générale
Secrétariat général
Université de Moncton

Objet : Consultation au sujet de la Création de la mineure en arts visuels

Madame la Secrétaire générale,

Par la présente, nous accusons réception de votre lettre du 6 février 2020 visant à consulter l'ABPPUM sur la création de la mineure en arts visuels au Département d'arts visuels de la Faculté des arts et sciences sociales. Nous vous remercions d'avoir accordé un délai raisonnable de consultation auprès de l'ABPPUM.

En ce qui a trait à la création de la mineure en arts visuels, notre consultation révèle que le Département est favorable. La création de la mineure en arts visuels est effectivement fort intéressante et le Bureau de direction de l'ABPPUM félicite l'unité concernée pour son initiative.

Dans l'éventualité que le Sénat académique accepte de créer cette mineure / certificat, nous rappelons qu'il est impératif de prévoir pour ces unités académiques les ressources suffisantes pour offrir tous leurs programmes et bien encadrer leurs étudiantes et étudiants, et ce, sans oublier qu'il est nécessaire de maintenir la capacité de recherche du corps professoral.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Mathieu Lang

Association des bibliothécaires, des professeurs et professeurs de l'Université de Moncton

Pavillon Pierre-A.-Landry, Local 245, Moncton, N.-B. E1A 3E9

Téléphone : (506) 858-4509 ♦ Courrier électronique : abppum@umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen

SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

12 NOV. 2019

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 12 novembre 2019

Madame Lynne Castonguay
Secrétaire générale
Université de Moncton

Objet : Suivi du CPR191108, point 19, document 8/19-20
Création de la mineure en arts visuels

Madame la Secrétaire générale,

Veillez trouver ci-joint la version modifiée du projet de création de la mineure en arts visuels soumis au Comité des programmes (CPR) du 8 novembre 2019. Nous avons, conformément au souhait des membres du CPR, retiré la mention des lieux où est offerte la mineure dans le formulaire CPR10 (point 1.5). Nous l'avons ajouté à la suite de la vérification de conformité, à la demande du registraire (courriel du 1^{er} octobre 2019). Nous l'avons retiré à la demande des membres du CPR.

Vous remerciant de l'attention que vous accorderez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-doyen de la Faculté des
arts et des sciences sociales,

Matthieu LeBlanc

- c. c. M. Pascal Robichaud, registraire
M. Jean-François Thibault, doyen, FASS
M^{me} Julie Forgues, directrice, Département des arts visuels
- p. j. CPR-1 (1), CPR-3 (1), CPR-11 (1), Annexe A et Annexe B



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen

Le 26 septembre 2019

Monsieur Gilles Roy
Président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Création de la mineure en arts visuels

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à la création de la mineure en arts visuels. Comme l'explique la directrice du Département des arts visuels dans la lettre ci-jointe, la mineure en arts visuels viendra combler un vide dans l'offre des mineures à la Faculté et à l'Université. Les étudiantes et étudiants demandent depuis déjà plusieurs années que l'on crée une mineure dans ce domaine.

La demande est accompagnée d'une lettre de la directrice du Département des arts visuels, Julie Forgues. À noter que la création de la mineure a été recommandée par l'Assemblée du Département des arts visuels le 29 août 2019, puis par les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales à leur réunion ordinaire du 24 septembre 2019. Voici la résolution adoptée en ce sens :

Création de la mineure en arts visuels

Le Conseil recommande que la création de la mineure en arts visuels soit adoptée. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-doyen de la Faculté des
arts et des sciences sociales,



Matthieu LeBlanc

p. j. CPR-1 (1), CPR-3 (1), CPR-11 (1), Annexe A et Annexe B



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Département des arts visuels

Monsieur Mathieu LeBlanc
Vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Objet : Création d'une mineure en arts visuels

Monsieur le Vice-doyen,

Veillez trouver ci-joint les documents qui ont fait objet de résolution visant la création d'une mineure en arts visuels à la réunion de l'Assemblée départementale du 29 août 2019. La création de cette mineure viendra combler une lacune dans l'offre de mineures à l'Université de Moncton. De plus en plus d'étudiantes et d'étudiants manifestent un intérêt pour une mineure du genre, qui servira également à mieux connaître les arts visuels dans leur ensemble.

Vous trouverez en annexe le document cadre de l'énoncé du programme de mineure (CPR-1A), la proposition d'un nouveau programme (CPR-3), Répertoire – Nouveau régime pédagogique (CPR-10), la feuille de route pour la mineure (CPR-11b), la fréquentation étudiante prévue et répercussions sur les ressources (Annexe A) et les tableaux de l'évolution de l'unité académique (Annexe B).

Je vous prie de bien vouloir soumettre cette demande de création d'un nouveau programme de mineure à la prochaine réunion du Conseil de faculté.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-doyen l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Département des arts visuels
Julie Forgues, directrice

Document cadre, CPR-1A, CPR-3, CPR-10, CPR-11b.

**ÉNONCÉ DE PROGRAMME
(24 crédits)**

1. Identification du programme

1.1 Faculté : Arts et sciences sociales

1.2 Unité(s) responsable(s) du programme : Département des arts visuels

1.3 Titre du programme : Mineure en arts visuels

1.4 Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2020

2. Description générale du programme reconfiguré

Cette partie de l'Énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à etc.*). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.

Le programme de mineure en arts visuels vise à initier les étudiantes et les étudiants à la création artistique. Plus spécifiquement, la mineure permettra aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances pratiques et théoriques de base en arts visuels, connaissances qui leur permettront d'amorcer une pratique artistique personnelle et originale dans divers domaines des arts visuels (estampe, peinture, photographique, sculpture, arts médiatiques) ou d'approfondir leurs connaissances en histoire de l'art.

Le programme de mineure en arts visuels compte 9 crédits obligatoires, soit trois cours d'atelier de base à la formation artistique. Le premier cours, ARVI1304 Dessin – Introduction, est un cours d'atelier qui initie l'étudiante et l'étudiant à la pratique du dessin et aux éléments de base de la composition (la forme, le trait, l'équilibre, le rythme, les valeurs tonales, la proportion, le volume et la perspective). Le second atelier, ARVI2102 Arts médiatiques – Le numérique, porte sur l'initiation de l'expression artistique de l'image fixe numérique par les méthodes et les potentiels des différents traitements et manipulations. Le troisième cours, ARVI3524 Histoire de l'art moderne, fait un survol des principales approches théoriques en histoire de l'art moderne et explore les courants et pratiques artistiques de 1874 à 1970 ainsi que les principaux mouvements qui définissent la modernité artistique dans leur contexte d'origine. Ces trois cours obligatoires amènent les étudiantes et les étudiants à acquérir des compétences de base sur les arts visuels qui leur permettront de comprendre leur fonctionnement et de les interpréter avec un regard critique.

Les 15 crédits restants seront choisis parmi les cours des disciplines artistiques (estampe, peinture, photographie, sculpture et arts médiatiques) ou ceux en histoire de l'art. Ce programme permet de combler une lacune dans l'offre des mineures à l'Université de Moncton. Dans un contexte de recrutement et de rétention difficiles, ce programme devient une plus-value pour le Département des arts visuels, pour la FASS et pour l'Université. Compte tenu de l'attractivité des arts visuels, il est à prévoir que ce programme contribuera à mieux faire connaître les autres programmes en arts visuels tels que le BADI et le BAV. La possibilité de s'inscrire dans ce genre de programme pourra également compter dans la balance au moment de choisir une université et intéressera sans doute les étudiantes et étudiants inscrits au B.A. multidisciplinaire, qui réclament une mineure en arts visuels depuis déjà un certain temps.

Depuis sa création, l'Université de Moncton a formé les travailleuses et travailleurs, les chercheuses et chercheurs, et les leaders de l'Acadie, mais aussi ses créatrices et ses créateurs. La Faculté des arts et des sciences sociales a joué un rôle considérable dans le développement des arts et des lettres en Acadie. Le Département des arts visuels a, tout au long de son histoire, formé et accompagné de nombreux artistes visuels. La mineure en arts visuels vise particulièrement à encourager la relève. Elle vise donc (en plus de ce qui a été énuméré ci-dessus) :

- a) à former de futures créatrices acadiennes et de futurs créateurs acadiens aptes à participer à la vie culturelle de l'Acadie;
- c) à les initier aux multiples enjeux de la réalité des arts visuels en Acadie et, plus globalement, dans la francophonie canadienne.

Par ailleurs, l'Université de Moncton accueille maintenant un fort contingent d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Dans un contexte où il est crucial que ces personnes s'intègrent à leur milieu de vie et choisissent de s'établir au Nouveau-Brunswick après leurs études, il serait certainement approprié qu'elles

connaissent la réalité et les enjeux propres à l'Acadie, notamment ceux liés à la création artistique visuelle afin qu'elles puissent enrichir l'effervescence culturelle du Nouveau-Brunswick.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

Les cours de la mineure en arts visuels font appel à une gamme de stratégies pédagogiques universitaires par sa nature d'ordre théorique et technique. Les cours d'ateliers chevauchent habituellement les deux méthodes tandis que les cours d'histoire de l'art sont en général des cours magistraux. La plupart des cours font appel à une gamme de stratégies d'enseignement et d'outils pédagogiques tels que les séminaires, les présentations orales, le travail de recherche individuel et la rédaction de textes de réflexion et d'autocritiques. Les activités d'apprentissage comprennent la pratique individuelle de recherche et création ainsi que le développement et l'apprentissage des techniques reliées aux disciplines.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.*).

Le principal intérêt de ce programme pour l'étudiante ou l'étudiant sera de vivre, durant plusieurs sessions, une expérience en arts visuels dans laquelle elle ou il pourra développer son imaginaire, sa créativité et, bien sûr, un style personnel.

Plus spécifiquement, au terme de ses études, l'étudiante ou l'étudiant de la mineure en arts visuels sera en mesure de :

- 1) comprendre des concepts reliés aux problématiques des arts visuels contemporains;
- 2) utiliser une pensée créative et originale applicable à la recherche dans divers domaines;
- 3) appliquer certaines techniques de peinture, de sculpture, de photographie et d'estampe;
- 4) utiliser des compétences de base en dessin, en arts médiatiques et en histoire de l'art qui lui permettra de développer ces compétences en arts visuels.

3. La formation fondamentale

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut : les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.

La formation fondamentale en arts visuels (cours ARVI) tient compte de deux aspects privilégiés, soit le développement de la pratique en arts visuels et l'histoire de l'art. Pour ce faire, nous avons développé une approche évolutive au cours des quatre années de la mineure en arts visuels en répartissant de façon équilibrée la pratique et la théorie. Le programme est conçu de manière à favoriser l'acquisition des connaissances par étape.

Un premier bloc de 9 crédits obligatoires que l'on pourrait nommer « introduction et fondements » sera suivi en début de cursus, dont deux cours d'atelier, ARVI 1304 *Dessin - Introduction* et ARVI2102 *Arts médiatiques - Le numérique*. Ces deux cours assurent les connaissances de base en dessin et en arts médiatiques qui serviront à préparer l'étudiante ou l'étudiant aux cours des autres disciplines en arts visuels. Il y a également 3 crédits obligatoires en histoire de l'art : ARVI3524 *Histoire de l'art moderne*. Ce cours sert d'introduction et de fondement aux connaissances sur l'évolution des arts visuels de 1874 à 1970. Les 15 crédits restants seront choisis parmi les cours des disciplines artistiques (estampe, peinture, photographie, sculpture et arts médiatiques) ou ceux en histoire de l'art. À noter que l'étudiante ou l'étudiant pourra, si elle ou il le souhaite, choisir ses cours *dans une même discipline artistique ou en histoire de l'art*. Voici, dans ce cas, les options possibles :

- En estampe : ARVI1902 Estampe - Gravure en relief, ARVI1903 Estampe - Gravure en creux, ARVI3906 Estampe - Lithographie, ARVI3907 Estampe - Sérigraphie et ARVI4906 Estampe - Le multiple;
- En peinture : ARVI1804 Peinture - Espace peint, ARVI2805 Peinture - Structure picturale, ARVI3806 Peinture - Pictorialité et enjeux, ARVI3807 Peinture - Méthode et recherche et ARVI4806 Peinture - Pratique et idée;

- En photographie : ARVI1403 Photo - Introduction, ARVI2404 Photo - Opérateur de lumière, ARVI3404 Photo - Hybride I, ARVI3405 Photo - Hybride II et ARVI4404 Photo - Dialogue photographique;
- En sculpture : ARVI1104 Sculpture - Fondement, ARVI1105 Sculpture - Matérialité, ARVI3106 Sculpture - Pratique/technique, ARVI3107 Sculpture - Volume et espace et ARVI4106 Sculpture - Espace public;
- En histoire de l'art : ARVI1550 L'art des débuts au Moyen Âge, ARVI1560 De la Renaissance au réalisme, ARVI2511 Histoire de l'art canadien, ARVI3525 Séminaire d'art contemporain et ARVI4522 Histoire de l'art acadien;
- En arts médiatiques : ARVI3103 Arts médiatiques - Temporalité, ARVI3525 Séminaire d'art contemporain et ARVI4104 Arts médiatiques - Virtualité.

Les connaissances acquises lui permettront de s'affirmer dans sa carrière d'artiste et d'acquérir les connaissances de base nécessaires à tout artiste visuel aspirant à mener une carrière professionnelle. La mineure constitue donc un survol et un apprentissage des techniques et des méthodes de création propres aux sous-disciplines des arts visuels.

3.2 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

***FORMATION FONDAMENTALE* 24 CR.**

***COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE* 24 CR.**

Obligatoires 9 CR.

ARVI1304	Dessin - Introduction	3
ARVI2102	Arts médiatiques - Le numérique	3
ARVI3524	Histoire de l'art moderne	3

Cours à option 15 CR.

Choisir 15 crédits, dont un minimum de 6 crédits de niveau 3000 ou 4000, parmi les cours suivants¹ :

ARVI1104	Sculpture - Fondement	3
ARVI1105	Sculpture - Matérialité	3
ARVI1403	Photo - Introduction	3
ARVI1550	L'art des débuts au Moyen Âge	3
ARVI1560	De la Renaissance au réalisme	3
ARVI1804	Peinture - Espace peint	3
ARVI1902	Estampe - Gravure en relief	3
ARVI1903	Estampe - Gravure en creux	3
ARVI2404	Photo - Opérateur de lumière	3
ARVI2511	Histoire de l'art canadien	3
ARVI2805	Peinture - Structure picturale	3
ARVI3103	Arts médiatiques - Temporalité	3
ARVI3106	Sculpture - Pratique/technique	3
ARVI3107	Sculpture - Volume et espace	3
ARVI3404	Photo - Hybride I	3
ARVI3405	Photo - Hybride II	3
ARVI3525	Séminaire d'art contemporain	3
ARVI3806	Peinture - Picturalité et enjeux	3
ARVI3807	Peinture - Méthode et recherche	3
ARVI3906	Estampe - Lithographie	3
ARVI3907	Estampe - Sérigraphie	3
ARVI4104	Arts médiatiques - Virtualité	3
ARVI4106	Sculpture - Espace public	3
ARVI4404	Photo - Dialogue photographique	3
ARVI4522	Histoire de l'art acadien	3
ARVI4806	Peinture - Pratique et idée	3
ARVI4906	Estampe - Le multiple	3

¹ L'étudiante ou l'étudiant peut choisir librement parmi les cours proposés ou opter pour les cours d'une même sous-discipline (estampe, peinture, photographie, sculpture, histoire de l'art et arts médiatiques) selon ses aptitudes et intérêts.

4. Dérogation

Toute demande de dérogation aux normes quantitatives et/ou qualitatives doit être circonscrite et justifiée dans cette partie.

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales le _____

Département : Arts visuels

Nom du programme : Mineure en arts visuels

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

FORMATION FONDAMENTALE **24 CR.**

COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE **24 CR.**

Cours obligatoires **9 CR.**

ARVI1304	Dessin - Introduction	3
ARVI2102	Arts médiatiques - Le numérique	3
ARVI3524	Histoire de l'art moderne	3

Cours à option **15 CR.**

Choisir 15 crédits, dont un minimum de 6 crédits de niveau 3000 ou 4000, parmi les cours suivants¹ :

ARVI1104	Sculpture - Fondement	3
ARVI1105	Sculpture - Matérialité	3
ARVI1403	Photo - Introduction	3
ARVI1550	L'art des débuts au Moyen Âge	3
ARVI1560	De la Renaissance au réalisme	3
ARVI1804	Peinture - Espace peint	3
ARVI1902	Estampe - Gravure en relief	3
ARVI1903	Estampe - Gravure en creux	3
ARVI2404	Photo - Opérateur de lumière	3
ARVI2511	Histoire de l'art canadien	3
ARVI2805	Peinture - Structure picturale	3
ARVI3103	Arts médiatiques - Temporalité	3
ARVI3106	Sculpture - Pratique/technique	3
ARVI3107	Sculpture - Volume et espace	3
ARVI3404	Photo - Hybride I	3
ARVI3405	Photo - Hybride II	3
ARVI3525	Séminaire d'art contemporain	3
ARVI3806	Peinture - Picturalité et enjeux	3
ARVI3807	Peinture - Méthode et recherche	3
ARVI3906	Estampe - Lithographie	3
ARVI3907	Estampe - Sérigraphie	3
ARVI4104	Arts médiatiques - Virtualité	3
ARVI4106	Sculpture - Espace public	3
ARVI4404	Photo - Dialogue photographique	3
ARVI4522	Histoire de l'art acadien	3
ARVI4806	Peinture - Pratique et idée	3
ARVI4906	Estampe - Le multiple	3

¹ L'étudiante ou l'étudiant peut choisir librement parmi les cours proposés ou opter pour les cours d'une même sous-discipline (estampe, peinture, photographie, sculpture, histoire de l'art et arts médiatiques) selon ses aptitudes et intérêts.

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme : Mineure en arts visuels
1.2 Unité responsable : Faculté des arts et des sciences sociales
1.3 Diplôme accordé :
1.4 Durée du programme :
1.5 Lieux où est offert le programme :
1.6 Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2020

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de mineure en arts visuels vise à initier les étudiantes et les étudiants à la création artistique. Plus spécifiquement, la mineure permettra aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances pratiques et théoriques de base en arts visuels, connaissances qui leur permettront d'amorcer une pratique artistique personnelle et originale dans un ou divers domaines (estampe, peinture, photographie, sculpture, arts médiatiques), ou d'approfondir leurs connaissances en histoire de l'art.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation en arts visuels est par sa nature d'ordre théorique et technique. Les cours d'ateliers chevauchent habituellement les deux méthodes tandis que les cours d'histoire de l'art sont en général des cours magistraux. La plupart des cours font appel à une gamme de stratégies d'enseignement et d'outils pédagogiques tels que les séminaires, les présentations orales, le travail de recherche individuel et la rédaction de textes de réflexion et d'autocritiques. Les activités d'apprentissage comprennent la pratique individuelle de recherche et création et le développement ainsi que l'apprentissage des techniques reliées aux disciplines.

2.3 Conditions d'admission

- | | |
|--|-------------------------------------|
| ▪ Condition " A " | <input checked="" type="checkbox"/> |
| ▪ Condition " B " | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Condition " C " | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Condition " D " | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Autres exigences particulières (s'il y a lieu) : | |

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ;
 autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

FORMATION FONDAMENTALE **24 CR.**

COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE **24 CR.**

Cours obligatoires **9 CR.**

ARVI1304	Dessin - Introduction	3
ARVI2102	Arts médiatiques - Le numérique	3
ARVI3524	Histoire de l'art moderne	3

Cours à option **15 CR.**

Choisir 15 crédits, dont un minimum de 6 crédits de niveau 3000 ou 4000, parmi les cours suivants¹ :

ARVI1104	Sculpture - Fondement	3
ARVI1105	Sculpture - Matérialité	3
ARVI1403	Photo - Introduction	3
ARVI1550	L'art des débuts au Moyen Âge	3
ARVI1560	De la Renaissance au réalisme	3
ARVI1804	Peinture - Espace peint	3
ARVI1902	Estampe - Gravure en relief	3
ARVI1903	Estampe - Gravure en creux	3
ARVI2404	Photo - Opérateur de lumière	3
ARVI2511	Histoire de l'art canadien	3
ARVI2805	Peinture - Structure picturale	3
ARVI3103	Arts médiatiques - Temporalité	3
ARVI3106	Sculpture - Pratique/technique	3
ARVI3107	Sculpture - Volume et espace	3
ARVI3404	Photo - Hybride I	3
ARVI3405	Photo - Hybride II	3
ARVI3525	Séminaire d'art contemporain	3
ARVI3806	Peinture - Picturalité et enjeux	3
ARVI3807	Peinture - Méthode et recherche	3
ARVI3906	Estampe - Lithographie	3
ARVI3907	Estampe - Sérigraphie	3
ARVI4104	Arts médiatiques - Virtualité	3
ARVI4106	Sculpture - Espace public	3
ARVI4404	Photo - Dialogue photographique	3
ARVI4522	Histoire de l'art acadien	3
ARVI4806	Peinture - Pratique et idée	3
ARVI4906	Estampe - Le multiple	3

¹ L'étudiante ou l'étudiant peut choisir librement parmi les cours proposés ou opter pour les cours d'une même sous-discipline (estampe, peinture, photographie, sculpture, histoire de l'art et arts médiatiques) selon ses aptitudes et intérêts.

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Formulaire CPR-11b

Nom : _____ NI : _____

Feuille de route pour la mineure en arts visuels

Tableau des cours par année

Première année (6 crédits)		Cr.	Note
Formation fondamentale (Tronc commun)			
Discipline principale – Cours obligatoires			
ARVI1304	Dessin - Introduction	3	
ARVI2102	Arts médiatiques - Le numérique	3	

Deuxième année (6 crédits)		Cr.	Note
Formation fondamentale			
Discipline principale – Cours obligatoire			
ARVI3524	Histoire de l'art moderne	3	
Discipline principale – Cours à option (voir note 1)			
		3	

Troisième année (6 crédits)		Cr.	Note
Formation fondamentale			
Discipline principale – Cours à option (voir note 1)			
		3	
		3	

Quatrième année (6 crédits)		Cr.	Note
Formation fondamentale			
Discipline principale – Cours à option (voir note 1)			
		3	
		3	

TOTAL		24 cr.	
--------------	--	---------------	--

Note 1: Choisir 15 crédits, dont un minimum de 6 crédits de niveau 3000 ou 4000, parmi les cours suivants¹:

ARVI1104	Sculpture - Fondement	3
ARVI1105	Sculpture - Matérialité	3
ARVI1403	Photo - Introduction	3
ARVI1550	L'art des débuts au Moyen Âge	3
ARVI1560	De la Renaissance au réalisme	3
ARVI1804	Peinture - Espace peint	3
ARVI1902	Estampe - Gravure en relief	3
ARVI1903	Estampe - Gravure en creux	3
ARVI2404	Photo - Opérateur de lumière	3
ARVI2511	Histoire de l'art canadien	3
ARVI2805	Peinture - Structure picturale	3
ARVI3103	Arts médiatiques - Temporalité	3

ARVI3106	Sculpture - Pratique/technique	3
ARVI3107	Sculpture - Volume et espace	3
ARVI3404	Photo - Hybride I	3
ARVI3405	Photo - Hybride II	3
ARVI3525	Séminaire d'art contemporain	3
ARVI3806	Peinture - Picturalité et enjeux	3
ARVI3807	Peinture - Méthode et recherche	3
ARVI3906	Estampe - Lithographie	3
ARVI3907	Estampe - Sérigraphie	3
ARVI4104	Arts médiatiques - Virtualité	3
ARVI4106	Sculpture - Espace public	3
ARVI4404	Photo - Dialogue photographique	3
ARVI4522	Histoire de l'art acadien	3
ARVI4806	Peinture - Pratique et idée	3
ARVI4906	Estampe - Le multiple	3

¹ L'étudiante ou l'étudiant peut choisir librement parmi les cours proposés ou opter pour les cours d'une même sous-discipline (estampe, peinture, photographie, sculpture, histoire de l'art et arts médiatiques) selon ses aptitudes et intérêts.

PROGRAMME DE MINEURE EN ARTS VISUELS
ANNEXE A : FRÉQUENTATION ÉTUDIANTE PRÉVUE ET RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES

Tableau 1 : Fréquentation étudiante prévue

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Inscriptions totales	2	3	3	5	7
Nouvelles admissions		1	1	2	4
Nombre de diplômées et diplômés prévus	-	-	-	2	4

Tableau 2 : Revenus additionnels prévus pour le programme

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Budget alloué ou réallocation de budget	-	-	-	-	-
Dons et subventions	-	-	-	-	-
Droits de scolarité	-	-	-	-	-
Subventions de la CESPM	-	-	-	-	-
Revenus totaux	-	-	-	-	-

Tableau 3 : Coûts additionnels prévus pour le programme

	Première année		Deuxième année		Troisième année		Quatrième année		Cinquième année	
	# ÉTP ¹	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars
Salaires										
Corps professoral	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistance à l'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel de soutien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres coûts										
Matériel et services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothèque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ressources en informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts totaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde annuel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde cumulatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

¹ Équivalents temps plein

**ANNEXE B : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE L'ÉVOLUTION DE L'UNITÉ ACADÉMIQUE¹
PROPOSANT UN NOUVEAU PROGRAMME**

Département / École :	Arts visuels
Faculté :	FASS

Tableau 1 : Population étudiante

Nom du programme : Baccalauréat en arts visuels

	Année 09-10	Année 10-11	Année 11-12	Année 12-13	Année 13-14	Année 14-15	Année 15-16	Année 16-17	Année 17-18	Année 18-19
Inscriptions temps plein	26	22	26	21	19	16	13	14	11	9
Inscriptions temps partiel	2	3	2	1	4	2	2	2	3	2
Nouvelles admissions	7	7	7	2	3	3	3	5	2	3
% N.-B.	92.9%	88%	89.3%	81.8%	82.6%	77.8%	80%	81.25	78.6%	63.6%
% Canada (excepté N.-B.)	3.6%	8%	10.7%	13.6%	13%	11.1%	13.3%	12.5%	14.3%	18.2%
% international	3.6%	4%	0%	4.5%	4.3%	11.1%	6.7%	6.25%	7.1%	18.2%
Nombre de diplômes émis	3	5	2	7	5	4	4	4	2	2

Nom du programme : Baccalauréat en arts visuels – orientation enseignement

	Année 09-10	Année 10-11	Année 11-12	Année 12-13	Année 13-14	Année 14-15	Année 15-16	Année 16-17	Année 17-18	Année 18-19
Inscriptions temps plein	19	17	9	8	3	3	4	1	3	6
Inscriptions temps partiel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelles admissions	7	2	0	3	0	2	1	0	2	1
% N.-B.	89.5%	88.2%	66.7%	87.5%	100%	66.7%	75%	100%	66.7%	50%
% Canada (excepté N.-B.)	10.5%	11.8%	22.2%	0%	0%	0%	0%	0%	33.3%	16.7%
% international	0%	0%	11.1%	12.5%	0%	33.3%	25%	0%	0%	33.3%
Nombre de diplômes émis	2	4	3	4	0	0	0	1	0	0

Nom du programme : Baccalauréat appliqué en design intérieur

	Année 09-10	Année 10-11	Année 11-12	Année 12-13	Année 13-14	Année 14-15	Année 15-16	Année 16-17	Année 17-18	Année 18-19
Inscriptions temps plein	21	28	34	38	40	44	39	37	37	34
Inscriptions temps partiel	0	1	0	1	2	4	2	0	1	1
Nouvelles admissions	6	6	9	9	12	10	6	5	12	10

¹ Par unité académique, il faut entendre un département, une école, une autre instance correspondante, ou un regroupement de départements, d'écoles et/ou d'instances correspondantes.

% N.-B.	98.2%	93.1%	82.4%	71.8%	76.2%	85.4%	90.2	89.2%	84.2%	82.9%
% Canada (excepté N.-B.)	0	3.4%	0	5.1%	7.1%	4%	4.9%	8.1%	10.5%	11.4%
% international	4.8%	3.4%	17.6%	23.1%	16.7%	2%	4.9%	2.7%	5.3%	5.7%
Nombre de diplômes émis	0	1	5	7	4	10	10	10	14	6

(Un tableau doit être complété pour chacun des programmes offerts par l'unité académique qui propose le nouveau programme)

Tableau 2 : Ressources humaines

a) Corps professoral :

Nom	Statut (régulier / contractuel / temps partiel / associé / autre)	Rang	Date d'embauche (poste régulier seulement)	Champs de spécialisation
André Lapointe	Régulier	Titulaire	Juillet 1988	Sculpture
Julie Forgues	Régulier	Agrégée	Janvier 2006	Photographie
Jennifer Bélanger	Régulier	Adjointe	Juillet 2019	Estampe
Guillaume Lépine	Régulier (clause de maîtrise)			Peinture

(Le tableau peut être allongé au besoin)

b) Autres ressources humaines pertinentes :

Nom	Catégorie	Date d'embauche
Monique Allain	Secrétaire administrative	
Diana LeBlanc	Technicienne d'ateliers	
Carole Deveau	Technicienne d'ateliers	

(Le tableau peut être allongé au besoin)

ANNEXE B (SUITE)

Tableau 3 : Banque de cours offerts par l'unité académique

Sigle	Titre	Crédits	Fréquence de prestation	Inscriptions (5 dernières années)					Crédits-étudiants[1] (5 dernières années)				
				Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	
				14-15	15-16	16-17	17-18	18-19	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
ARVI 1304	Dessin Introduction	3	2A	62	57	40	64	60	186	171	120	192	180
ARVI 1305	Dessin – Corps humain	3	1H	8	12	9	16	6	24	36	27	48	18
ARVI 2306	Dessin - Multidisciplinarité	3	1A	0	4	9	4	2	0	12	27	12	6
ARVI 1550	L'art des débuts au Moyen Âge	3	1A	0	0	0	0	65	0	0	0	0	195
ARVI 1560	De la Renaissance au réalisme	3	1H	0	0	0	0	63	0	0	0	0	189
ARVI 2511	Histoire de l'art canadien	3	1A	25	22	26	14	36	75	66	78	42	108
ARVI 3524	Histoire de l'art moderne	3	1H	0	0	31	0	24	0	0	93	0	72

ARVI 3525	Séminaire de l'art contemporain	3	1H	0	0	0	17	0	0	0	0	51	0
ARVI 4522	Histoire de l'art acadien	3	1H	31	32	29	34	28	93	96	87	102	84
ARVI 2102	Arts médiatiques- Le numérique	3	1A	14	12	12	13	10	42	36	36	39	30
ARVI 3103	Arts médiatiques- Temporalité	3	1A cyclique	0	6	4	5	0	0	18	12	15	0
ARVI4104	Arts médiatiques Virtualité	3	1A cyclique	0	0	4	4	0	0	0	12	12	0
ARVI4900	Pratiques professionnelles	3	1H	0	0	1	3	2	0	0	3	9	6
ARVI 1804	Peinture - Espace peint	3	2AH	40	44	48	69	65	120	132	144	207	195
ARVI 2805	Peinture - Structure picturale	3	1H	18	18	27	18	22	54	54	81	54	66
ARVI 3806	Peinture - Picturalité et enjeux	3	1A	0	3	5	0	2	0	9	15	0	6

ARVI 3807	Peinture - Méthode et recherche	3	1H	0	1	4	1	0	0	3	12	3	0
ARVI 4806	Peinture - Pratique et idée	3	1A	0	0	1	3	1	0	0	3	9	3
ARVI 4807	Peinture - Projet fin d'études	3	1H	0	0	1	3	0	0	0	3	9	0
ARVI 1403	Photo - Introduction	3	1A	10	15	14	13	9	30	45	42	39	27
ARVI 2404	Photo - Opérateur de lumière	3	1G	3	4	5	4	5	9	12	15	12	15
ARVI 3404	Photo - Hybride I	3	1A	0	2	1	0	0	0	6	3	0	0
ARVI 3405	Photo - Hybride II	3	1H	0	2	1	0	0	0	6	3	0	0
ARVI 4404	Photo - Dialogue photographique	3	1A	0	0	2	2	0	0	0	6	6	0
ARVI 4405	Photo - Contexte contemporain	3	1H	0	0	2	1	0	0	0	6	3	0

ARVI 1902	Estampe - Gravure en relief	3	1A	13	12	15	9	10	39	36	45	27	30
ARVI 1903	Estampe - Gravure en creux	3	1G	12	15	15	11	10	36	45	45	33	30
ARVI 3906	Estampe - Lithographie	3	1H	0	4	3	2	0	0	12	9	6	0
ARVI 3907	Estampe - Sérigraphie	3	1A	0	6	3	3	2	0	18	9	9	6
ARVI4906	Estampe - Le multiple	3	1A	0	0	1	3	2	0	0	3	9	6
ARVI 4907	Estampe- Défis actuels	3	1H	0	0	1	3	2	0	0	3	9	6
ARVI 1104	Sculpture - Fondement	3	1A	11	10	11	11	8	33	30	33	33	24
ARVI 1105	Sculpture - Matérialité	3	2AH	49	24	26	26	30	147	72	78	78	90
ARVI 3106	Sculpture - Pratique-technique	3	1A	0	3	2	4	0	0	9	6	12	0
ARVI 3107	Sculpture - Volume et espace	3	1H	0	3	0	4	0	0	9	0	12	0
ARVI 4106	Sculpture et espace public	3	1A	0	8	17	11	8	0	24	51	33	24

ARVI 4107	Sculpture - Pratique artistique	3	1H	0	0	5	7	0	0	0	15	21	0
ARVI2402	Enseignement de l'art I	3	1A cyclique	0	2	0	5	0	0	6	0	15	0
ARVI2403	Enseignement de l'art II	3	1H cyclique	0	0	0	0	5	0	0	0	0	15

[1] Excluant les crédits attribués aux thèses, mémoires, tutorats et lectures dirigées.